

# Conseil communal du 19 novembre 2018

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 2. Démission du Président du C.P.A.S.

Le projet de pacte de majorité a été déposé par le groupe P.S.-L.B. entre les mains de la directrice générale en date du 9 novembre 2018. Il ressort de celui-ci que le premier Echevin pressenti est Mr Quentin HUART. Vu l'incompatibilité entre le mandat de conseiller de l'Action sociale/Président de CPAS et le mandat d'Echevin, Mr Quentin HUART doit, préalablement à la séance d'installation du 3 décembre prochain, démissionner de ses fonctions de Président de CPAS et de conseiller de l'Action sociale. Mr Quentin HUART a notifié par un écrit daté du 8 novembre 2018 sa volonté de démissionner de ses fonctions de Président de CPAS et de conseiller de l'Action sociale avec prise d'effet au 2 décembre 2018 à minuit.

Le Conseil est invité à prendre acte et accepter la démission de Mr Quentin HUART en tant que conseiller de l'Action sociale et de Président de CPAS et ce, avec prise d'effet au 2 décembre 2018 à minuit.

## 3. A.S.B.L. communales – comptes 2017

Le Conseil est invité à approuver les comptes 2017 des ASBL communales :

- CLPE
- Le Progrès
- Estaim'Sportifs
- Conseil consultatif des Aînés
- Crèche communale Le Petit Poucet
- Jeunes Estaimpuis
- Impact
- Estaim'Culture

Tels que repris ci-dessous :

Bilans 2017							
	subside communal	Produits	Charges	bén ou perte	Bén. ou perte	Bén. ou perte	Béné ou perte cumulés
	2017	2017	2017	2017	2016	2015	2017
<b>CLPE</b>	129.492 €	266.981,93 €	269.464,64 €	- 2.482,71 €	- 403,42 €	- 12.934,93 €	17.241,53 €
<b>Le Progrès</b>	36.480 €	377.871,99 €	345.373,31 €	32.498,68 €	15.013,32 €	30.432,40 €	134.494,13 €
<b>Estaim'sportifs</b>	4.250 €	19.100,05 €	20.463,91 €	- 1.363,86 €	5.363,59 €	4.432,40 €	15.807,21 €
<b>CCAA</b>	1.275 €	4.117,00 €	3.468,45 €	648,55 €	- 62,00 €	1.842,46 €	4.867,57 €
<b>MCAE (crèche)</b>		123.314,49 €	122.678,29 €	636,20 €	136.887,51 €	- 22.963,61 €	60.378,42 €
<b>ASBL IMPACT</b>	114.712 €	1.884.142,22 €	1.858.037,21 €	26.105,01 €	45.730,39 €	- 10.018,22 €	33.419,27 €
<b>Jeunes estaimpuis</b>	5.000 €	6.530,29 €	4.781,78 €	1.748,51 €			1.748,51 €
<b>Estaim'culture</b>	28.450 €	57.612,54 €	64.945,68 €	- 7.333,14 €	708,65 €	2.171,41 €	10.546,43 €
	319.659 €	2.739.670,51 €	2.689.213,27 €	50.457,24 €	203.238,04 €	- 7.038,09 €	278.503,07 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 4. Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés – exercice 2019

Il est proposé au Conseil de marquer son accord pour que soit établie pour l'exercice 2019, un impôt annuel sur l'enlèvement des immondices et des résidus ménagers. La taxe annuelle est fixée comme suit :

- Ménages de six personnes et plus : 55 euros
- Isolés : 85 euros
- Ménages de moins de six personnes : 115 euros.
- Secondes résidences et immeubles commerciaux : 115 euros.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 5. Estaimpuis – éclairage public – section de Néchin – élaboration du projet PCDR – restructuration de l'éclairage dans le cadre de l'aménagement de la place – approbation du projet et du dossier et du dossier de marché de fournitures

Le Conseil est invité à approuver le projet de restructuration de l'éclairage dans le cadre de l'aménagement de la Place de Néchin pour le montant estimatif de 88.545,44 euros comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la TVA. Des subsides seront sollicités auprès du SPW dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural.

La présente Assemblée est également invitée à marquer son accord sur le lancement d'un marché public de fournitures de matériel d'éclairage nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé de 30.394,41 euros HTVA, par procédure négociée sans publication préalable à approuver le CSC, les plans et les documents du marché (plans, annexes, modèles d'offres) présentés, relatifs à ce marché et à arrêter la liste de fournisseurs à consulter comme suit :

##### \* Lot 01 – Luminaires fonctionnels

- > ZG LIGHTING BENELUX (Zumtobel Group), rijksweg, 47 à 2870 Puurs ;
- > ETS KAUFMANN & BIESEN, rinnheck, 10 à 8620 Schandel - Luxembourg ;
- > EEG, Oostlaan, 5 à 8560 Gullegem (West-Vlaanderen)

##### \* Lot 02 – Projecteurs équipés en Led's

- > LEC LYON, Avenue Joannès Masset, 24E – BP 9061 à 69265 Lyon CEDEX (France) ;
- > FLED, rue Monchamps, 3A à 4052 Beaufayt ;
- > CANDELIANCE, Parc scientifique de la Haute Borne, rue Hergé, 18 à 9650 Villeneuve d'Ascq (France)

##### \* Lot 03 – Projecteurs encastrés de sol équipés en Led's

- > LEC LYON, Avenue Joannès Masset, 24E – BP 9061 à 69265 Lyon CEDEX (France) ;
- > FLED, rue Monchamps, 3A à 4052 Beaufayt ;
- > CANDELIANCE, Parc scientifique de la Haute Borne, rue Hergé, 18 à 9650 Villeneuve d'Ascq (France)

##### \* Lot 04 – Candélabres

- > PYLONEN DE KERF, rue Monchamps, 3A à 4052 Beaufayt ;

- > METALOGALVA, Avenue Guillaume Poels, 8-10 à 1160 Auderghem ;
- > DECLERCQ, Zwaanhofweg, 11 à 8900 Ieper.

Le Conseil est également invité, concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, à marquer son accord sur le fait de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Régie administrative de Wallonie picarde, chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration communale d'Estaimpuis, conclu par ORES ASSETS.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

6. Estaimpuis – éclairage public – section de Leers-Nord – rue du Canal – élaboration du projet d'établissement de nouvelles installations – pose d'un éclairage sur le nouveau parking de la Maison du Canal – approbation du projet et du dossier de marché de fourniture

L'assemblée est invitée à approuver le projet d'établissement de nouvelles installations sur le nouveau parking de la Maison du Canal, rue du Canal à Leers-Nord pour le montant estimatif de 20.874,84 euros comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la TVA.

La présente Assemblée est également invitée à marquer son accord sur le lancement d'un marché public de fournitures de matériel d'éclairage nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé de 9.758,21 euros HTVA, par simple procédure sur facture acceptée, à approuver les plans et les documents du marché (plans, annexes, modèles d'offres) présentés, relatifs à ce marché et à arrêter la liste de fournisseurs à consulter comme suit :

- Lot 01 – Luminaires fonctionnels

- > SCHREDER : Zoning Industriel, rue du Tronquoy, 10 à 5380 Fernelmont ;
- > FONDERIE ET MECANIQUE DE LA SAMBRE, rue des 3 Frères Servais, 44 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre ;
- > BIS LIGHTING, Jetsesteenweg, 409 à 1090 Bruxelles

Lot 02 – Projecteurs équipés en Led's

- > SCHREDER : Zoning Industriel, rue du Tronquoy, 10 à 5380 Fernelmont ;
- > FONDERIE ET MECANIQUE DE LA SAMBRE, rue des 3 Frères Servais, 44 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre ;
- > BIS LIGHTING, Jetsesteenweg, 409 à 1090 Bruxelles

Lot 03 – Candélabres

- > PYLONEN DE KERF, rue Monchamps, 3A à 4052 Beaufayt ;
- > DECLERCQ, Zwaanhofweg, 11 à 8900 Ieper ;
- > METALOGALVA, Avenue Guillaume Poels, 8-10 à 1160 Auderghem

Le Conseil est également invité, concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, à marquer son accord sur le fait de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Régie administrative de Wallonie picarde, chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration communale d'Estaimpuis, conclu par ORES ASSETS.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 7. Désignation d'un agent constatant les infractions urbanistiques

Le Conseil est invité à désigner Mr Alexandre Deconinck, conseiller en aménagement du territoire comme agent qualifié pour rechercher et constater par procès-verbal les infractions déterminées au Code du Développement Territorial.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 8. Intercommunale IPALLE – assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2018 – approbation du point inscrit à l'ordre du jour

Le Conseil est invité à approuver le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre prochain de l'intercommunale IPALLE :

- Approbation du plan stratégique 2017 à 2019 – actualisation 2018.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 9. Intercommunale IGRETEC – assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

La présente Assemblée est invitée à approuver les points suivants inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018 de l'intercommunale IGRETEC :

- Affiliations/ administrateurs
- Deuxième évaluation du plan stratégique 2017-2019.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 10. Intercommunale IDETA – assemblée générale du 30 novembre 2018 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2018 de l'intercommunale IDETA :

- Évaluation 2018 du plan stratégique 2017-2019
- Evaluation 2018 du budget 2017-2019
- Désignation des réviseurs pour IDETA et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2019 à 2021.
- Parc éolien de Molenbaix – actualisation du partenariat avec ENECO, levée d'option et prise participation dans la société CORDONA SA
- Renowatt+ - point d'information

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 10 bis . Intercommunale IEG – désignation des candidats administrateurs aux mandats laissés vacants suite aux élections du 14 octobre 2018

Les organes de gestion concernés de l'intercommunale peuvent pourvoir provisoirement au remplacement des mandats laissés vacants suite aux élections du 14 octobre 2018. Aux postes d'administrateurs réservés aux communes ne peuvent être désignés que des membres des Conseils communaux désignés par eux à ces fonctions. En date du 28 mai 2018, la présente assemblée à proposer à l'assemblée générale du 29 juin 2018 de l'Intercommunale IEG, les candidatures de Mrs Christian HOLLEMAERT et François DECONINCK aux postes d'administrateurs de ladite intercommunale.

Mr Christian HOLLEMAERT n'ayant pas été réélu en qualité de conseiller communal et Mr François DECONINCK ayant présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur de l'IEG en date du 13 novembre 2018, le Conseil est invité à proposer aux fonctions d'administrateurs de ladite intercommunale : Mme Isabelle MARQUETTE et Mr Frédéric DOUILLET et ce, jusqu'à l'Assemblée générale d'IEG qui se tiendra en juin 2019.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 11. Arrêtés du Bourgmestre

Il est proposé au Conseil de ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**H U I S C L O S**

12. Personnel communal – nomination de deux puéricultrices à titre définitif

12 bis. Personnel communal – démission – admission à la pension

13. Personnel enseignant – ratification des délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL

Député-Bourgmestre